

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 1.50	
	UNION POSTALE - - - - - FRS 15.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit. Directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'acceptons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au point de Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

AUX COMMERCANTS EN EPICERIE.

ORGANE officiel de l'Association des Epiciers de Montréal, "*Le Prix Courant*" — on lui rendra cette justice — a combattu, et non sans succès les combats de l'Association. "*Le Prix Courant*" a trouvé sa récompense et dans les résultats obtenus et dans les remerciements qu'à différentes reprises l'association lui a votés.

Mais il n'y a pas uniquement que des combats à soutenir et des luttes à engager dans une corporation commerciale. Si nous sommes toujours prêts à défendre les droits du commerce de l'Épicerie et à soutenir ses intérêts, nous sommes également désireux de faire quelque chose non seulement pour l'Association en général, mais aussi pour les commerçants de l'Épicerie en particulier.

L'épicière, comme d'ailleurs tout commerçant, partage sa vie en deux, une partie est consacrée aux affaires et l'autre partie est réservée aux relations sociales.

Tous les faits importants de l'existence d'un commerçant ne se passent pas dans son magasin; les familles se constituent par le mariage, les naissances et malheureusement se désagrègent par les décès.

La direction du "*Prix Courant*" reproche aux Epiciers de ne pas recourir suffisamment aux services que peut leur rendre leur organe dans de telles circonstances et leur rappelle que "*Le Prix Courant*" se met entièrement et gratuitement à leur disposition pour

publier toutes les notes personnelles, faits, nouvelles, déplacements, etc., qu'ils voudraient bien lui faire parvenir et que nous appellerions volontiers le *Carnet Mondain* de l'Épicerie.

En dehors de ce *Carnet mondain*, "*Le Prix Courant*" désireait que les commerçants de l'Épicerie se servent également de sa publicité dans un but commercial pour eux-mêmes. Des notes sur leur établissement, leurs progrès, leurs succès, des photographies; leurs photographies, celles de leur magasin, vues extérieures et intérieures; photographies d'étalage, que nous publierions sans frais pour eux, avec grand plaisir, voilà ce que nous demandons aux épiciers de nous envoyer pour la partie commerciale.

En un mot, "*Le Prix Courant*" est complètement à la disposition des épiciers pour tous les services qu'il peut leur rendre soit à chacun en particulier, soit à tous comme corporation. Notre plus grand désir est qu'ils usent largement de nos colonnes pour leur plus grand bien.

LA DIRECTION.

UNE AFFAIRE GRAVE

Il est rumeur dans les cercles du commerce des Vins et Liqueurs de Montréal, que des poursuites au criminel seraient à la veille d'être intentées contre une personne qui, dit-on, aurait abusé du nom de grands industriels canadiens pour obtenir de plusieurs maisons anglaises d'importantes consignations de marchandises et pour lesquelles aucun retour n'aurait été fait.

Les victimes seraient résolues à agir avec rigueur et sans retard.

LE COMMERCE ET LES COMPAGNIES DE CREDIT

LE commerce en général se plaint amèrement du drainage de l'argent que font les Compagnies ou sociétés de crédit à versement hebdomadaires.

Epiciers, bouchers et autres commerçants ont tous, dans leur clientèle, beaucoup de gens qui sacrifient une partie de leur salaire à faire des versements dans les susdites compagnies et prient leurs fournisseurs d'attendre qu'ils soient remboursés avec profit pour acquitter leurs dettes.

On nous a cité l'exemple d'un commis au salaire de \$10.00 qui verse \$6.50 par semaine à l'une de ces compagnies et attend d'être remboursé pour payer sa nourriture et son entretien.

On nous a également nommé des gens, qui, chaque semaine, versent \$25, \$50 et jusqu'à \$200 par semaine—des marchands figurent dans le nombre—à ces mêmes compagnies.

Les ouvriers ne sont pas les moins empressés à porter leur argent dans ces compagnies; la plus grosse partie de leur salaire y passe et, si la famille n'en souffre pas, c'est le fournisseur faisant crédit qui devra supporter la perte quelque jour.

Jamais les loteries—au temps de leur plus bel épanouissement—n'ont drainé autant des capitaux de la classe des salariés que ne le font actuellement les compagnies et sociétés de crédit à versements hebdomadaires.

Il y a là une menace pour le commerce et une menace pour la classe ouvrière.

Nous ne soupçonnions pas jusqu'à quel point le public s'est engoué de ce genre de spéculation, mais des commerçants nous ont signalé des faits qui nous montrent jusqu'où s'étend le mal et nous forcent à examiner de près quel est le genre d'opérations de ces compagnies de crédit. C'est ce que nous faisons dans un autre article.